

Relevés des informations et décisions du conseil d'ED du mardi 30 janvier 2024, 14 h.

Présent·e·s : Meris Angioletti, Christophe Genin, Agnès Lontrade, Baudoin Jannink, Jacinto Lageira, Shahida Minot, José Moure, Sandrine Morsillo, Belkis Smirnof, Yann Toma, Antonella Tufano, Laurine Wagner.

Excusé·e·s : Catherine Chomarat et Frédéric Sojcher.

1- Présentation du budget alloué à l'ED pour 2024 par Belkis Smirnof.

BUDGET 2024 - ED Arts plastiques, Esthétique, et Sciences de l'art			
Centre financier	Date d'effet	Compte budgétaire	Budget Initial
04ED1	08 janvier 2024	Fonctionnement	30 617,00
04ED1	08 janvier 2024	Fonctionnement	7 593,00
04ED1	08 janvier 2024	Investissement	2 170,00
04ED1	08 janvier 2024	Séminaires Doctoraux	6 000,00
04ED1	08 février 2024	Séminaires Doctoraux	6 000,00
			52 380,00 €

Nous remarquons qu'il n'y a pas eu d'augmentation du budget « fonctionnement », à savoir 38210 euros. Or les prix des hébergements, des restaurants et des transports ont considérablement augmenté (pour les soutenances de thèse et l'organisation de journées d'étude) ainsi d'ailleurs que le prix du papier pour l'impression des thèses (que nous finançons entièrement depuis l'an dernier).

En fin d'année, lorsqu'il nous reste des fonds nous donnons des aides exceptionnelles (150 € remboursement sur factures) en plus des aides régulières, annuelles, d'un montant de 350 € pour les déplacements liés à des colloques ou expositions ou pour du matériel.

En revanche, nous avons reçu 2 fois 6000 euros pour les séminaires doctoraux. Un doublement du budget de la formation doctorale par rapport à l'an dernier.

2- Présentation de la plateforme ADUM par Shahida Minot, responsable administrative.

Les doctorants ainsi que les directeurs et directrices de recherche ont reçu un lien, afin de s'inscrire sur la plateforme ADUM. ADUM est un logiciel d'**Accès Doctorat Unique et Mutualisé (ADUM)**, permettant la mutualisation des données des doctorants, de directeur de thèse et de l'école doctorale.

Pour les doctorants cela permettra de :

- Réaliser toutes les démarches nécessaires à la gestion de leur doctorat,
- Consulter et s'inscrire aux formations qui seront proposées,
- Consulter des offres d'emploi à destination des docteurs,
- Valoriser leur profil de compétences sur internet.

Pour les directeurs :

- Instruire en ligne les différentes démarches administratives relatives au doctorat,
- Visualiser les doctorants qu'ils encadrent,
- Déposer des propositions de sujets de thèse,
- Consulter les candidatures sur leurs sujets de thèses.

Ce qui va changer : Le directeur ou la directrice de recherche suivra le portfolio de son doctorant et le validera. Chaque année, le doctorant devra insérer la fiche du comité de suivi, indispensable pour la réinscription. L'autorisation du conseil scientifique pour la réinscription sera enregistrée par l'ED.

3- Candidatures aux deux prix d'aide à l'édition de la thèse, Institut ACTE & École doctorale APESA

Nous avons reçu 7 candidatures au prix d'Aide à l'édition de la thèse ; chaque dossier a été réparti entre deux membres du jury pour expertise.

- Emmanuelle Becquemin, arts plastiques
- Matthieu Raffard, arts plastiques
- Anatoli Vlassov, arts plastiques
- Nadia Dlimi, cinéma
- Cyril Lepot, cinéma
- Yosr Ben Romdhane, cinéma
- Mariem Hazmoune, esthétique

4- Direction adjointe et Direction de l'école doctorale (élection pour 5 ans)

L'élection à une direction adjointe de l'ED est reportée par les membres du Conseil au début du premier semestre 2024, après l'élection préalable de la nouvelle direction de l'ED en septembre 2024.

5- Appel aux doctorants pour l'élection de 4 représentants des doctorants (Élection pour 2 ans)

Les professions de foi sont attendues pour fin février. Nous n'avons actuellement que deux candidatures en arts plastiques.

6- Propositions de séminaires doctoraux

10 séminaires doctoraux ont été proposés. Les Directeurs de recherche sont invités à proposer d'autres séminaires ou à ajouter des heures aux leurs puisque le budget a été doublé cette année.

7- DIVERS

- Précisions sur les CSI suite à la question d'une doctorante :

Ce sont les doctorant·e·s qui prennent contact avec leur Comité de Suivi Individuel (composé avec leur Directeur de Recherche). Le comité peut éventuellement être modifié en cours de thèse.

- Résultats des demandes d'AAP (Aide à Projet) et AMI (Aide à Mobilité Internationale) du Collège des Écoles doctorales :

- Demande d'Aide à Projet :

La demande d'aide pour le colloque *Art, Érotisme, Écologie* organisé à l'Université Nationale et Technique d'Athènes les 15-16 mai 2024, par Pascale Weber et ses doctorant·e·s, a obtenu 2200 €.

- Demandes d'Aides à Mobilité Internationale :

Anthousi Nitous a obtenu 1800 euros
Alexis Rodolphe, 1530 euros
Innocenti Marco, 2250 euros
Licelotte Nin, 2700 euros
Zedan Inès, 2250 euros